



Voici pourquoi nous avons mené cette enquête

Le Bureau de la vérificatrice générale (BVG) s'est saisi des allégations déposées sur la Ligne directe de fraude et d'abus (LDFA) relativement aux pratiques d'entretien des autobus d'OC Transpo. Notre Bureau a mené une enquête afin d'expertiser les allégations déposées sur la LDFA pour savoir si elles étaient fondées.



Ce que nous avons constaté

Nos travaux nous ont permis de constater qu'OC Transpo doit améliorer les contrôles exercés dans les processus d'entretien des autobus, faute de quoi les risques pour la sécurité pourraient augmenter.

Cette enquête a permis de cerner des lacunes dans la surveillance du programme d'apprentissage et dans les travaux d'entretien confiés en sous-traitance à des garages indépendants. Nous avons constaté qu'OC Transpo n'a pas, dans la supervision des apprentis appelés à travailler sur les systèmes de sécurité essentiels, adopté l'habitude de consigner systématiquement la conformité du travail accompli et qu'ils n'ont pas adopté de processus normalisé pour s'assurer que les travaux d'entretien externalisés répondent aux attentes relatives aux services. Cette enquête a aussi permis de constater qu'un apprenti n'était pas inscrit en bonne et due forme au registre provincial et que des primes ont été versées à des apprentis qui n'y avaient pas droit. Nous avons également constaté qu'OC Transpo pourrait apporter des améliorations à la clarté et à l'exhaustivité de la consignation des processus, ainsi qu'à l'uniformité dans l'archivage des documents électroniques.



Nous avons déposé six recommandations pour veiller à ce que :

- les responsabilités et les attentes soient clairement établies dans la supervision des apprentis, dont les lignes de conduite spécifiques à suivre pour les autorisations et la documentation;
- des communiqués formels soient publiés pour éviter d'approuver le versement de primes aux apprentis qui n'y ont pas droit;
- tous les apprentis soient inscrits au Registre public des métiers spécialisés de l'Ontario avant d'être affectés à l'entretien des autobus d'OC Transpo;
- les processus d'assurance de la qualité soient officialisés pour l'entretien confié à des tiers, en faisant appel à un programme d'inspection fondé sur les risques;
- des processus normalisés soient établis pour suivre, déclarer et signaler à la direction les problèmes de rendement des fournisseurs;
- les améliorations à apporter aux processus soient priorisées, dont la normalisation de la consignation des processus, ainsi que la conservation des documents et des pièces justificatives électroniques dans les archives courantes.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).

613-580-9602 | BVG@ottawa.ca.